



R.A.A. - 2005

n° 1	31 Janvier
n° 2	28 Février
n° 3	31 Mars
n° 4	29 Avril
n° 5	31 Mai
n° 6	30 Juin
n° 7	29 Juillet
n° 8 Spécial	4 Août

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° 8**  
**SPECIAL**  
**4 août 2005**

SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE  
- Bureau de la Logistique -  
Atelier P.A.O.  
Jean-Marc LAVINA  
03.80.44.65.28  
jean-marc.lavina@cote-dor.pref.gouv.fr

La version intégrale de ce recueil peut être consultée sur simple demande

à partir du 4 août 2005

aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures, à l'atelier P.A.O. de la Préfecture  
et sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.pref.gouv.fr> - *Rubrique Préfecture*

**SPECIAL**

## S O M M A I R E

### DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

#### MISSION SOLIDARITE - EXCLUSION - COORDINATION

Arrêté préfectoral n° 347/DACI du 1er août 2005 relatif à la suppléance du Préfet du département de la Côte-d'Or pour les 9 et 10 août 2005 ..... 1

### AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

Décision du 30 juin 2005 portant nomination du délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de la CÔTE-D'OR ..... 2



### **DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES**

#### **MISSION SOLIDARITE - EXCLUSION - COORDINATION**

**Arrêté préfectoral n° 347/DACI du 1er août 2005 relatif à la suppléance du Préfet du département de la Côte-d'Or pour les 9 et 10 août 2005**

Le Préfet de la Région de Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU l'article 34 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 décembre 2002 nommant M. Olivier du CRAY en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or ;

VU le décret du 21 juillet 2003 nommant Mme Josiane LECRIGNY en qualité de Sous-Préfète de Beaune ;

VU le décret du 9 juillet 2004 nommant M. Paul RONCIÈRE en qualité de Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or (hors classe)

VU la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales, ainsi qu'aux absences et congés des préfets et sous-préfets ;

VU l'arrêté préfectoral n° 322/DACI du 2 août 2004 donnant délégation de signature à Mme Josiane LECRIGNY, Sous-Préfète de Beaune ;

VU l'arrêté préfectoral n° 412/DACI du 27 août 2004 donnant délégation de signature à M. Olivier du CRAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or ;

CONSIDERANT l'absence concomitante de M. le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, et de M. Olivier du CRAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or dûment autorisée par M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les mardi 9 août 2005 et mercredi 10 août 2005, compte-tenu des temps de trajet, en l'absence concomitante de M. Paul RONCIERE, Préfet de la Région Bourgogne, en sa qualité de Préfet du département de la Côte-d'Or, et de M. Olivier du CRAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or, Mme Josiane LECRIGNY, Sous-Préfète de l'arrondissement de Beaune, est chargée de l'administration de l'Etat dans le département de la Côte d'Or.

**Article 2 :** En outre, délégation de signature est donnée à Mme Josiane LECRIGNY pour signer tous les actes et décisions prévus par l'arrêté préfectoral n° 412/DACI du 27 août 2004 donnant délégation de signature à M. Olivier du CRAY.

**Article 3 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or et Mme la Sous-Préfète de Beaune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à DIJON, le 1er août 2005  
POUR LE PRÉFET DE LA RÉGION DE BOURGOGNE,  
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR ABSENT,  
LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT,  
Olivier du CRAY

## AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

### Décision du 30 juin 2005 portant nomination du délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de la CÔTE-D'OR

Le directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;  
VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;  
VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;  
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
VU le décret du 11 mars 2004 portant nomination de M. Philippe VAN DE MAELE en qualité de Directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine ;  
VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du département de la CÔTE-D'OR ;

### DECIDE

**Article 1 :** De nommer M. François BORDAS, Directeur Départemental délégué de l'Equipement de la CÔTE D'OR, en qualité de délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte d'Or.

Paris, le 30 juin 2005  
Le Directeur Général,  
Philippe VAN DE MAELE

---

---

**Le Directeur de la Publication :**  
Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne,  
Préfet du Département de la Côte d'Or  
Dépôt légal 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 - Atelier P.A.O. / REPROGRAPHIE